



# ANNEXE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## LES 3 PORCHES - VARS SAINT MARCELLIN

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

### 1-L'EXTÉRIEUR DE L'APPARTEMENT

#### Le parking à gauche face à l'appartement : interdit

Les 2 places de parking appartiennent à d'autres propriétaires, l'accès n'est pas autorisé. Plusieurs autres parkings se trouvent à proximité à gauche à quelques mètres en sortant de la maison direction Les Claux.

#### Déneigement de l'escalier partagé avec les voisins :

A votre arrivée, vous disposez dans l'entrée commune de 2 pelles pour déneiger les communs. Il faut impérativement déneiger l'escalier à chaque fois qu'il neige afin de ne pas laisser la glace se former et limiter les risques d'accident par chute dans l'escalier. Du sel est disponible dans le couloir de l'entrée.

#### Le couloir et l'entrée commune :

Le couloir extérieur et l'entrée commune sont des lieux partagés avec nos voisins. C'est donc un lieu de passage dans lequel il est interdit de déposer vos affaires personnelles pendant le séjour. Un ski room intérieur vous permettra de mettre une partie de vos skis et chaussures de ski. L

#### Allumage automatique :

Le couloir et l'entrée commune s'allument automatiquement. En cas de panne de l'allumage automatique, veuillez prévenir notre concierge. Se présentant à vous lors de l'état des lieux de sortie, le/la concierge peut ne pas l'avoir constaté.

### 2-ACCÈS À L'APPARTEMENT

#### Retirez vos chaussures de ski dès l'entrée dans l'appartement :

Les chaussures de ski et de snow ne doivent pas être utilisées pour marcher dans l'appartement.

ÉTAPE 1 : tapez vos chaussures de ski/snow dans le couloir à l'extérieur avant d'entrer dans l'entrée commune

ÉTAPE 2 : retirez vos chaussures de ski/snow dans l'entrée sur le tapis. Un banc est disponible pour vous asseoir et les retirer plus facilement.

ÉTAPE 3 : rangez vos chaussures de ski/snow dans le local à ski en RDC.

Le matériel de ski devra également être rangé dans le ski room.

#### Les combinaisons et vêtements de ski :

Les vêtements de ski pourront être posés sur le porte manteau à l'entrée.

Les tapis gris au sol doivent impérativement rester à l'entrée sous les porte-manteaux

## 3-LA VIE AU QUOTIDIEN

#### Propreté des lieux :

Respecter les lieux et la propreté des lieux, l'appartement étant rénové depuis janvier 2020..

Par exemple, dans la cuisine, pour conserver sa qualité, veillez à nettoyer l'évier, le four et la plaque de cuisson après utilisation. **Veillez à bien nettoyer le plan de travail avec un torchon sec entre l'évier et le mur.**

#### Chaussures :

Afin d'entretenir les sols, il est recommandé de ne pas porter vos chaussures de ville à l'étage dans l'appartement.

#### Le Wifi :

Vous disposez d'un accès wifi illimité. Le code wifi vous est remis en début de séjour. Vous pouvez également le trouver sur la box wifi sous la télé.

#### Mobilier de l'appartement :

Il est strictement interdit de déplacer le mobilier de l'appartement. Ceci afin de garantir l'état des meubles et d'éviter les dégâts potentiels.

## 4-RÈGLES GÉNÉRIQUES

#### Durée de location :

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, et déterminé dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

#### Arrivée et départ :

L'heure d'arrivée (16h) et de départ (11h) indiquées par notre concierge doivent être respectées.

Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite.

#### Matériel fourni :

Ce logement est loué avec de la literie (sommiers et matelas), couettes, oreillers et couvertures. Vous devez obligatoirement apporter vos draps, draps housses pour envelopper les matelas, des taies d'oreillers et des housses de couettes.

En option : le linge de lit 'housses de couette, taies d'oreillers, draps et draps housse pourront être fournis sur demande auprès de notre Conciergerie. A la fin de votre séjour, veuillez défaire vos lits. Les linges de lit seront à déposer dans un sac dans le SAS à l'entrée ou à déposer directement auprès de la blanchisserie qui se trouve dans le village de Saint Marcellin.

#### Utilisation des lieux :

Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location.

Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable.

À cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier toilette.

N'utilisez que des produits compatibles avec une fosse septique.

La porte d'accès au logement est munie de serrure à clé.

Veillez absolument à bien la fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Le sas d'entrée reste ouvert.

#### Vos visiteurs :

Vous êtes autorisés à recevoir d'autres visiteurs dans l'appartement.

Dans le cas où vos visiteurs passaient la nuit sur place, ce point est toléré à conditions que :

- Des couchages soient libres et disponibles pour les accueillir
- Le nombre de personnes /couchages ne dépassent pas la capacité d'accueil maximale de 15 personnes
- Vos convives disposent de linge de lit pour leurs couchages

## 5-CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DE BIENSÉANCE

#### Tranquillité des lieux :

Veillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de l'appartement, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble. Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin. Il est recommandé de prévenir

le voisinage en cas d'événement exceptionnel nécessitant de la musique forte ou du bruit. ( anniversaire, Nouvel An...)

#### Interdiction de fumer :

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.

Vous disposez d'un cendrier sur le balcon. Un autre cendrier (bocal en verre) se trouve à l'entrée du couloir extérieur.

En cas d'urgence, veuillez avvertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police).

#### Cheminée décorative :

La cheminée est purement décorative.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de l'utiliser, d'allumer un feu ou y faire brûler ou griller toute matière alimentaire ou non.

Tout comportement contraire à cette règle peut entraîner la rupture immédiate du contrat et l'exclusion de l'appartement sans remboursement.

.

#### Le balcon :

L'accès au balcon pour les enfants mineurs sans surveillance de leurs parents est interdit. Les propriétaires ne sauraient être tenus responsables en cas d'incident. Vous êtes autorisés à fumer sur le balcon. Veuillez à fermer l'accès au balcon à clé (la clé étant sur la porte).

#### Les transats et chaise de jardin :

Plier et ranger les transats après utilisation et les ranger derrière le volet en bois.

Les chaises de jardin sont à plier et poser à plat au sol dans le balcon.

## 6-PROPRETÉ ET NETTOYAGE

#### Nettoyage des lieux :

Même si vous avez souscrit au forfait nettoyage, merci toutefois de ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets.

La vaisselle doit être lavée, essuyée et rangée. Le réfrigérateur doit être vidé de toute nourriture y compris la partie freezer. Les placards doivent être vidés de tous condiments.

#### NETTOYAGE OBLIGATOIRE

Le forfait nettoyage de 175 € est obligatoire afin d'assurer la propreté et l'hygiène des lieux entre les arrivées et les départs de chaque locataire.

#### Ordures ménagères :

Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri. 1 poubelle de cuisine pour les déchets ménagers. 1 poubelle de recyclage à l'entrée de l'appartement pour stocker avant de les emmener au tri extérieur. Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres ( même si vous avez souscrit au forfait nettoyage).Les poubelles doivent être vidées.

#### Les poubelles extérieures :

Les poubelles sont à jeter dans les bacs à ordures extérieurs dédiés à cet effet. Pensez à trier vos ordures et faire un geste pour l'environnement. Des poubelles de tri sont disponibles à quelques dizaines de mètres en sortant à gauche.

#### En cas de problème :

En cas de panne ou de dysfonctionnement de n'importe quel équipement, prise ou appareil, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.

#### En cas de casse, perte, sinistre ou dégradation :

Merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant du retour de la caution sera impactée du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

DATE ET SIGNATURE DU LOCATAIRE + MENTION "LU ET APPROUVÉ"